

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DFA 75** Prise de participation de la SEMPARISEINE au capital de la société par actions simplifiée (SAS) PARISEINE DEVELOPPEMENT (filiale à 100% de la SEMPARISEINE) permettant sa création.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1521-1 et L.1524-5 ;

Vu les statuts de la SEMPARISEINE et notamment l'article 20 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la prise de participation de la SEMPARISEINE au capital de la société par actions simplifiée (SAS) PariSeine Développement permettant sa création et d'autoriser les représentants du Conseil de Paris au Conseil d'administration à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de cette SAS ;

Sur le rapport présenté par Sandrine CHARNOZ, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise la prise de participation de la SEMPARISEINE au capital de la SAS PariSeine Développement à hauteur de 100% du capital social, soit un montant de 1 000 000 euros, et consent par conséquent à sa création.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEMPARISEINE à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de cette SAS.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**